

Aide à la rédaction de la synthèse en TPE

La synthèse doit rendre compte en deux pages maximum de la démarche, des difficultés éventuelles et de la production réalisée.

La synthèse doit donner une idée précise du travail de l'année et de son aboutissement c'est à dire de la réponse apportée à la question initiale ou problématique. Elle doit donc être organisée :

- le nom du candidat et le nom des partenaires constituant l'équipe,
- la série,
- le thème,
- le couplage disciplinaire,
- **le sujet accompagné de sa problématique.**

Dans son contenu, la synthèse doit faire apparaître clairement :

- une **explicitation des objectifs** recherchés par l'élève dans son TPE et de la phase de définition du sujet,
- le type de travail réalisé en cours d'année et le type de production obtenu ainsi que le type d'organisation du groupe (partage du travail, outils utilisés,..)
- un développement ayant un contenu organisé (plan) **exprimant la bidisciplinarité** et **montrant l'ancrage dans les programmes,**
- une **conclusion exprimant le résultat obtenu** comme réponse à la problématique formulée,
- un bilan sur les objectifs atteints ou non, en relation avec ceux exprimés au début.

Peuvent être évoquées, les difficultés si elles sont de nature à expliquer que les objectifs n'ont pu être atteints ou que le sujet n'a pu être traité. Quant à l'intérêt du TPE réalisé, il s'agit souvent de préciser si les objectifs prévus sont atteints ou d'autres le cas échéant.

Quant à la bibliographie elle peut être jointe **dans le cas où la production n'est pas un dossier** mais se trouve être d'une autre nature.

Origine du document

Inspection pédagogique régionale de Lyon

Lien vers "Quelques exemples de synthèses" :

http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/reformes/lycees/tpe/prod_TPE/exsynth/quelquexsynth.html